

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Lundi le 6 décembre 2010 à 20 heures 00, se tenait à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne et Taylor Olsen faisant quorum sous la présidence de son honneur la mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal.

La mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal, souhaite la bienvenue aux élus ainsi qu'à la seule personne présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20101201

L'ordre du jour est présenté par la mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault tel que lu, après y avoir ajouté le point suivant :

21- Divers :

21.1- Comité consultatif d'urbanisme - Nomination d'un nouveau membre ;

et en laissant le point «*Divers*» ouvert.

### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>er</sup> NOVEMBRE 2010

No. 20101202

Il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> novembre 2010, préparé par le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Gilles Lepage, chacun des membres du conseil municipal présent déclarant l'avoir lu et en être satisfait.

### COMPTES À PAYER

No. 20101203

Après avoir pris connaissance des bordereaux de comptes à payer et du sommaire des paies, il est proposé par Robert Duchesne, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer suivants et en autorise le paiement :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Description	Montant
– Bordereau des comptes à payer numéro 20101201 contenant 126 factures pour un montant total à payer de :	86 407,17 \$
– Bordereau des comptes à payer numéro 20101206 contenant 28 factures pour un montant total à payer de :	9 078,35 \$
– Journaux des salaires /Novembre 2010 :	27 122,39 \$
- rémunération brute des employés :	20 380,29 \$
- rémunération des élus :	1 182,51 \$
- équipement de sécurité :	43,12 \$
- allocation non-imposable aux élus :	591,24 \$
- allocation non-imposable aux pompiers :	0,00 \$
- avantages sociaux imposables :	1 059,24 \$
- cotisations de l'employeur :	3 851,99 \$
- frais de téléphone :	14,00 \$
<b>Total des comptes à payer :</b>	<b>122 607,91 \$</b>

Tous ces comptes étaient accompagnés du certificat de disponibilité de crédits émis par le secrétaire-trésorier, qui suffisent dans l'ensemble aux dépenses mentionnées précédemment.

### CORRESPONDANCE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait la lecture de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire.

### Revenus

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les membres du conseil municipal des revenus suivants reçus depuis la dernière séance ordinaire :

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	19 982,00 \$	Versement numéro 9 et dernier concernant programme TECQ 2005-2009 ( <i>Taxe sur l'essence et contribution du Québec</i> )
Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec	12 493,00 \$	Montant de la compensation tenant lieu de taxes pour les écoles primaires et secondaires pour l'année 2010 ( <i>Programme de Bonification</i> )

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Ministère des Transports du Québec	96 000,00 \$	Subventions dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ( <i>PAARRM</i> ). Ce montant représente les montants confirmés pour l'année 2010. Un solde de 56 000,00 \$ reste à venir dont un montant de 42 000,00 \$ pour l'année 2011 et 14 000,00 \$ pour l'année 2012. Ces montants ont été appliqués aux travaux réalisés sur le chemin Duchénier ( <i>Secteur à l'Ouest du village</i> )
Ministère des Transports du Québec	27 167,00 \$	Solde de l'aide financière dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier municipal ( <i>PAERRM</i> ) pour l'année 2010-2011
Métal du Golfe	425,99 \$	Vente de vieux métaux le 15 octobre 2010

### Troisième FORUM RURAL pour la MRC de Rimouski-Neigette

Dans une lettre datée du 30 novembre 2010, messieurs Gilbert Pigeon, préfet de la MRC de Rimouski-Neigette et Serge Ouellet, directeur du CLD de Rimouski-Neigette, nous invitent à participer au "**FORUM RURAL**" qui se tiendra samedi le 19 février 2011 à la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

No. 20101204

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **AUTORISE** le prêt de la salle communautaire pour l'activité "**FORUM RURAL**" organisée par le CLD et la MRC de Rimouski-Neigette, laquelle activité qui se tiendra samedi le 19 février 2011 ;
- 2) **INVITE ET INCITE FORTEMENT** les membres du conseil municipal et du conseil d'administration de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* à participer à cette activité.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### Offre de la FCM pour devenir membre de ce regroupement

Dans une lettre datée du 12 octobre 2010, monsieur Claude Poulin & madame Pauline Quinlan, nous invitent à devenir membre de la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* pour la période du 01/04/2011 au 31/03/2012.

Le coût de cotisation annuelle s'élève à 249,26 \$, taxes non applicables.

Un document complémentaire est joint à cet envoi donnant quelques informations sur les motifs pouvant inciter une municipalité à rejoindre les rangs de cet organisme.

No. 20101205

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de la *Fédération canadienne des municipalités (FCM)* pour devenir membre de cet organisme pour la période du 01/04/2011 au 31/03/2012.

### Demande d'accélération du processus de prolongation de l'Autoroute 20 au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad

No. 20101206

**ATTENDU QUE** le ministère des Transports a annoncé que des travaux de prolongement de l'autoroute 20 seraient réalisés au cours des prochaines années ;

**ATTENDU** l'importance de reconnaître comme prioritaire le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) afin que cette infrastructure puisse bénéficier d'une aide financière dans le cadre de l'Entente fédérale/provinciale sur les infrastructures ;

**ATTENDU QUE** le prolongement de l'autoroute 20 entre Cacouna et Rimouski (Le Bic) est reconnu d'intérêt national comme un des axes transcanadiens ;

**ATTENDU QUE** le prolongement de l'autoroute 20 permettra de désengorger la circulation routière et aura un impact important pour améliorer la sécurité routière du secteur concerné ;

**ATTENDU QUE** la réalisation de l'autoroute 20 favorisera la consolidation du développement industriel du territoire et l'amélioration de la qualité de vie des résidents ;

**ATTENDU** l'importance du parachèvement d'une infrastructure routière adéquate comme élément incontournable de la stratégie de développement socio-économique pour tout l'Est du Québec ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski demande au ministre des Transports du Québec, monsieur Sam Hamad, que soient conclues le plus rapidement possible les ententes requises de manière à accélérer les investissements et la réalisation du prolongement de l'autoroute 20, entre Cacouna et Rimouski (Le Bic).

Il est de plus résolu à l'unanimité qu'une copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Nathalie Normandeau, ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent ;
- Monsieur Irvin Pelletier, député provincial du comté de Rimouski ;
- Monsieur Pascal Bérubé, député provincial du comté de Matane ;
- Monsieur Jean D'Amour, député provincial du comté de Rivière-du-Loup ;
- Madame Danielle Doyer, députée provinciale du comté de Matapédia.

### Demande d'autorisation à la CPTAQ de madame Valérie Brisson (Lots 30-P Rang IV du Canton Macpès)

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, fait part aux membres du conseil municipal de la décision émise par la Commission de protection du territoire agricole du Québec en date du 9 novembre 2010 (*Dossier # 367031*) concernant la demande d'autorisation de madame Valérie Brisson, laquelle vise à obtenir une autorisation pour pouvoir faire l'acquisition d'une parcelle du lot 30-P du Rang IV du Canton Macpès contenant en superficie 3617,6 mètres carrés, de la Ferme Robert Lepage et fils, le tout afin d'y établir un établissement pour l'élevage, le dressage et la vente de chevaux de selle, qui dans un premier temps serait au nombre de sept (7) chevaux, avec pour objectif de porter graduellement ce nombre à vingt (20).

Ainsi, il est stipulé, en conclusion que, la Commission autorise l'aliénation en faveur de madame Valérie Brisson d'une partie du lot 30 du Rang IV d'une superficie approximative de 3 617,6 mètres carrés, du cadastre du Canton de Macpès, le tout selon le plan fourni par cette dernière.

### Consultation sur le *Plan général d'aménagement forestier 2008-2013*

Dans une lettre datée du 10 novembre 2010, monsieur François Loiselle, directeur du Service de l'aménagement du territoire de la MRC de

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

*Rimouski-Neigette*, nous invite à participer à la consultation sur le *Plan général d'aménagement forestier 2008-2013*.

Ainsi, la municipalité doit, si elle désire participer à cette consultation, déposer une demande écrite au plus tard le 10 décembre 2010.

Le *Plan général d'aménagement forestier 2008-2013* peut être consulté sur le site WEB de la MRC de Rimouski-Neigette à l'adresse suivante : [www.mrcrimouskineigette.qc.ca](http://www.mrcrimouskineigette.qc.ca) .

No. 20101207

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de la MRC de Rimouski-Neigette à participer à la consultation sur le *Plan général d'aménagement forestier 2008-2013*.

### Attestation d'officialisation par la Commission de toponymie du Québec - "Montée du Grand-Duc"

Dans une lettre datée du 19 novembre 2010, madame Danielle Turcotte, directrice et secrétaire de la *Commission de toponymie du Québec*, nous informe que lors d'une réunion tenue le 12 novembre dernier, la Commission a officialisé l'odonyme "**Montée du Grand-Duc**", le tout tel que demandé par le conseil municipal.

### Demande au MTQ pour la signalisation d'une intersection - Route 232 (Taché) et montée du Petit-Lac-Ferré

Dans une lettre datée du 3 novembre 2010, monsieur Ghislain Lafrenière, Chef du Centre de services de Mont-Joli pour le Ministère des Transports du Québec, nous informe que suite à notre demande pour l'implantation d'une signalisation de l'intersection de la route 232 (Taché) et de la montée du Petit-Lac-Ferré, il n'est pas dans leur politique de signaler ce type d'intersection en raison qu'il s'agit d'une rue privée.

Toutefois, celui-ci indique qu'une signalisation par un panneau de visibilité restreinte en direction Ouest-Est a été implanté puisqu'il a été constaté qu'il y avait un manque de visibilité à l'approche de cet accès.

### Correspondances de la Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, informe les élus des correspondances suivantes reçues de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski* :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 1) Résolution numéro 20101026 : 01 adoptée le 26 octobre 2010 appuyant le projet de **“Maison des Jeunes”**.
- 2) Résolution numéro 20101116 : 01 adoptée le 16 novembre 2010 indiquant que cette dite corporation a décidé de procéder à la liquidation des actifs du projet **«Centre Plein-Air lac Grand Ferré»**, et ce, dans l'état actuel, sans actualisation et/ou remise en état.
- 3) Résolution numéro 20101116 : 02 adoptée le 16 novembre 2010 appuyant le projet soumis par la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* avec la mention qu'il donne son accord pour une contribution au montant unique de 10 000 \$, uniquement pour le projet soumis.
- 4) Résolution numéro 20101116 : 03 adoptée le 16 novembre 2010 appuyant le projet soumis par la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* dans la constitution d'un nouveau fonds de développement industriel avec la mention qu'il donne son accord pour une contribution au montant unique de 10 % des 50 000 \$ devant constituer ce fonds de développement, soit 5 000 \$, cette contribution devant provenir de l'enveloppe 2011 du Programme de financement des projets concertés.
- 5) Liste datée du 11 novembre 2010, établissant les équipements à entreposer de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*.

Projet de la *Corporation Touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* :  
financement du plan de développement évalué à 825 000 \$

No. 20101208

**ATTENDU QUE** la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* veut déposer un projet auprès du *CLD de Rimouski-Neigette* dans le cadre du *Programme de financement des projets concertés*, et ceci afin de lui permettre d'obtenir une aide financière pour le financement de son *Plan de développement évalué à 825 000 \$* et à cette fin demande l'appui des intervenants du milieu ;

**ATTENDU QUE** dans une résolution adoptée le 16 novembre dernier par la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, celle-ci appuyait ce dit projet en recommandant une contribution de 10 000 \$ à même le budget disponible pour l'année 2010 ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit en accord avec cette recommandation ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **DONNE SON APPUI** au projet de la *Corporation touristique du Domaine des Portes de l'Enfer* visant à obtenir une aide financière pour le financement de son *Plan de développement évalué à 825 000 \$* ;
- 2) **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la recommandation de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, résolution numéro 20101116:02 adoptée le 16 novembre dernier par cette dite corporation, laquelle recommande une contribution de 10 000 \$ à même le budget du *Programme de financement des projets concertés* disponible au *CLD de Rimouski-Neigette* pour l'année 2010.

Projet de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* : Constitution d'un nouveau fonds de développement industriel

No. 20101209

**ATTENDU QUE** la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* veut déposer un projet auprès du *CLD de Rimouski-Neigette* dans le cadre du *Programme de financement des projets concertés*, et ceci afin de lui permettre de constituer un nouveau fonds de développement industriel de 50 000 \$ et à cette fin demande l'appui des intervenants du milieu ;

**ATTENDU QUE** dans une résolution adoptée le 16 novembre dernier par la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, celle-ci appuyait ce dit projet en recommandant une contribution de 5 000 \$ à même le budget disponible pour l'année 2011 ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit en accord avec cette recommandation ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **DONNE SON APPUI** au projet de la *Corporation de Promotion Industrielle de Saint-Narcisse-de-Rimouski* visant à constituer un nouveau fonds de développement industriel de 50 000 \$ ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) **ACCUEILLE FAVORABLEMENT** la recommandation de la *Corporation de Développement de Saint-Narcisse-de-Rimouski*, résolution numéro 20101116:03 adoptée le 16 novembre dernier par cette dite corporation, laquelle recommande une contribution de 5 000 \$ à même le budget du *Programme de financement des projets concertés* disponible au *CLD de Rimouski-Neigette* pour l'année 2011.

### Projet «**Arpentage et géomatique / CÉGEP de Rimouski**»

No. 20101210

**ATTENDU QUE** dans un courrier électronique daté du 5 décembre 2010, monsieur Gilles Blouin, Chef de district du Service en sécurité incendie de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, s'adresse au conseil municipal pour obtenir une autorisation visant à permettre à un groupe de technique forestière du CÉGEP de Rimouski de réaliser un projet en «**Arpentage et géomatique**» sur le territoire de notre municipalité, plus particulièrement concernant des relevés terrain des bornes-fontaines, du réseau d'aqueduc et d'égouts et de l'emplacement de la Caserne incendie ;

**ATTENDU QU'**il s'agit d'un projet étudiants pour lequel le CÉGEP ne se tient pas responsable de l'exactitude des données, mais qui pourrait fournir des informations pertinentes pour la municipalité ;

**ATTENDU QU'**il n'y a aucun coût à défrayer par la municipalité dans ce dit projet ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte qu'un groupe de technique forestière du CÉGEP de Rimouski puisse réaliser un projet en «**Arpentage et géomatique**» sur le territoire de notre municipalité, plus particulièrement concernant des relevés terrain des bornes-fontaines, du réseau d'aqueduc et d'égouts et de l'emplacement de la Caserne incendie, étant compris que cette autorisation n'implique aucune participation financière de la municipalité dans ce dit projet, mais seulement une collaboration des employés municipaux pour faciliter l'accès aux infrastructures municipales concernées.

### Offre de l'UMQ pour devenir membre de ce regroupement

Dans un courrier électronique daté du 2 décembre 2010, monsieur Éric Forest, président de l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)*, nous invite à devenir membre de ce regroupement pour l'année 2011.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Le coût de cotisation annuelle s'élève à 598,79 \$, taxes incluses.

No. 20101211

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski ne donne pas suite à l'offre de l'*Union des Municipalités du Québec (UMQ)* pour devenir membre de cet organisme pour l'année 2011.

### Demande de la Fondation canadienne du rein - Unité Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

No. 20101212

Suite à une demande de madame Mélanie Ouellet, responsable de la *Fondation canadienne du rein - Unité Bas-Saint-Laurent*, dans une lettre datée du 2 décembre 2010, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise cet organisme à tenir une campagne de levée de fonds porte-à-porte à Saint-Narcisse-de-Rimouski en mars 2011, le tout afin de leur permettre de poursuivre leurs objectifs dans le soutien des gens atteints d'insuffisance rénale.

### PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE (MAXIMUM DE 15 MINUTES)

Il n'y a aucune question de l'assemblée.

### RAPPORT SUR LES PLAINTES TRAITÉES DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE ORDINAIRE

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil, une copie du «*Registre des plaintes - Demandes de services*» reçues pour le mois de novembre 2010 contenant sept (7) dossiers du numéro 033 au numéro 037.

### DÉCLARATION D'INTÉRÊTS DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, reçoit et fait la lecture de la déclaration d'intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal, pour le maire, monsieur Laurent Proulx et le conseiller monsieur Harold Thibeault.

Quant au conseiller monsieur Taylor Olsen, ne lui ayant pas fait parvenir sa déclaration d'intérêts pécuniaires, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, lui rappelle les obligations relativement à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### ACTIVITÉ ANNUELLE (ÉLUS-EMPLOYÉS-BÉNÉVOLES DES COMITÉS MUNICIPAUX)

No. 20101213

Après discussion, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski tienne son activité annuelle "**Élus - Employés - Bénévoles des comités municipaux**", samedi le 22 janvier 2011 à 18 heures 00 dans la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Il est de plus résolu à l'unanimité de mandater le directeur général, monsieur Gilles Lepage, afin de demander un prix au traiteur suivant pour le menu ci-après identifié :

#### Traiteur

- Boucherie Chez Florent ;

#### Menu

- Potage (*Crème de légumes*) ;
- Rosbif ;
- Patates grecques ;
- Accompagnements : Légumes et salade verte ;
- Dessert (*Pouding chômeur*) ;
- Fourniture et installation des nappes ;
- Thé, café, lait ;
- Vraie vaisselle ;
- Service cafétéria.

Enfin, le directeur général, monsieur Gilles Lepage, est autorisé et mandaté pour effectuer l'organisation de cette activité en faisant les achats requis, les réservations et les invitations convenues, le tout selon la même formule que l'an dernier.

Il est également résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise les cadeaux suivants :

- Un (1) exemplaire du livre intitulé "**Rimouski-Neigette**", et ceci pour chacun des élus sortants.

### CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR L'ANNÉE 2011

No. 20101214

**ATTENDU QUE** le conseil municipal doit, en vertu de l'article 148 du *Code municipal du Québec L.R.Q., chapitre C-27.1*, établir, avant le début de chaque année civile, un calendrier de ses séances ordinaires en fixant, pour l'année visée, le jour, l'heure du début et l'endroit de chacune de ces dites séances ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski fixe la tenue de ses séances ordinaires pour l'année 2011, selon le calendrier suivant, étant établi que ces séances se tiendront à compter de 20 heures 00 dans la salle communautaire de Saint-Narcisse-de-Rimouski (7, rue du Pavillon, Saint-Narcisse-de-Rimouski) :

<u>Date</u>	<u>Jour</u>
10 janvier 2011	Lundi
7 février 2011	Lundi
7 mars 2011	Lundi
4 avril 2011	Lundi
2 mai 2011	Lundi
6 juin 2011	Lundi
4 juillet 2011	Lundi
1 <sup>er</sup> août 2011	Lundi
6 septembre 2011	Mardi
3 octobre 2011	Lundi
7 novembre 2011	Lundi
5 décembre 2011	Lundi

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

---

#### Rapport - Procès-verbal de la réunion du 8 novembre 2010

Le directeur général, monsieur Gilles Lepage, dépose à la table du conseil municipal, une copie du procès-verbal de la dernière assemblée des membres du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 8 novembre 2010.

### RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS (CESA) PAR PG SOLUTIONS POUR L'ANNÉE 2011

No. 20101215

Il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski renouvelle son **«Contrat d'entretien et de soutien des applications (CESA)»** offert par PG Solutions et ceci au coût annuel de 8 104,43 \$ pour l'année 2011, incluant toutes les taxes applicables, le tout conformément aux factures numéros CESA0000000004566 et CESA0000000004567.

Il est de plus résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le paiement de ces factures à la date d'échéance, soit au plus tard le 31 décembre 2010, le tout à titre de dépenses payées d'avance pour l'année 2011.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2011 DE L'OMH DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

No. 20101216

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Robert Duchesne et résolu à l'unanimité, que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski approuve les prévisions budgétaires 2011 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Narcisse-de-Rimouski, montrant des recettes de 42 688 \$ et des dépenses de 100 614 \$, soit un déficit anticipé de 57 926 \$, le tout tel que présenté par le directeur de l'Office municipal d'habitation, monsieur Gilles Lepage.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 284 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 300 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 300 000 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN GARAGE ET TRANSFORMATION & TRANSFORMATION DU GARAGE MUNICIPAL EXISTANT EN CASERNE INCENDIE»

#### Bordereau des comptes à payer numéro R284-20101130

No. 20101217

Après avoir pris connaissance du bordereau des comptes à payer numéro R284-20101130, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte les comptes à payer de ce dit bordereau comprenant cinq (5) factures et totalisant des dépenses pour un montant total de 3 164,10 \$ et en autorise le paiement.

### FACTURES NUMÉROS 024207 & 204208 DE LA MUNICIPALITÉ D'ESPRIT-SAINT POUR SERVICES EN SÉCURITÉ INCENDIE

No. 20101218

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu les factures numéros 024207 et 024208 de la municipalité d'Esprit-Saint concernant deux (2) interventions de services en sécurité incendie réalisées sur le territoire de notre municipalité le 11 juillet 2010 (*Feu d'automobile / Route Taché*) et le 21 août 2010 (*Feu à l'Entrepôt PDI / 165, route de l'Église*) ;

**ATTENDU QU'**après avoir obtenu des informations additionnelles et dans le contexte de chacune de ces deux (2) situations, il appert que notre municipalité doit assumer ses responsabilités en matière de sécurité incendie et à cette fin, il devient nécessaire de payer ces deux (2) factures dont le montant total à payer s'élève à 1 500,00 \$ ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski autorise le paiement des factures numéros 024207 et 024208 émises par la municipalité d'Esprit-Saint totalisant un montant total à déboursier de 1 500,00 \$, le tout concernant les deux (2) interventions de services en sécurité incendie réalisées sur le territoire de notre

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

municipalité le 11 juillet 2010 (*Feu d'automobile / Route Taché*) et le 21 août 2010 (*Feu à l'Entrepôt PDI / 165, route de l'Église*).

### SENTIERS DE MOTONEIGE # 548 - TRAVERSES DE ROUTES DANS LA MUNICIPALITÉ

---

No. 20101219

**ATTENDU QUE** dans une lettre datée du 11 novembre 2010, monsieur Steve Gaudreau, président du Club sportif populaire du Bas-Saint-Laurent inc., s'adresse à notre municipalité pour obtenir une confirmation des autorisations accordées pour les traverses de routes relatives aux sentiers de motoneige traversant notre territoire ;

**ATTENDU QUE** pour notre municipalité, trois (3) secteurs sont concernés, soit :

1) Chemin Duchénier :

*La traverse du chemin Duchénier en direction Sud s'effectue à la limite du lot # 41 (Même endroit que l'an dernier) ;*

2) Chemin des Trois-Lacs :

*Le sentier emprunte l'emprise Nord du chemin des Trois-Lacs du lot # 41 jusqu'au lot # 44 soit une distance d'environ 800 mètres. La traverse du chemin des Trois-Lacs en direction Sud s'effectue à ce dernier endroit ;*

3) Route de l'Église :

*Le sentier longe la rue Industrielle (Côté Nord) avant d'emprunter l'emprise Est de la route de l'Église sur environ 60 mètres, pour ensuite traverser en direction Ouest (Au Nord du # 152 route de l'Église) ;*

**ATTENDU QUE** le conseil municipal est d'avis qu'il y a lieu d'accorder les autorisations requises pour les fins recherchées ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte d'accorder les autorisations requises pour les traverses de routes relatives aux sentiers de motoneige traversant notre territoire (*Sentier # 548*), et ceci telles qu'elles sont décrites précédemment, le tout pour la saison 2010-2011.

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

### DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ DE FERME ROBERT LEPAGE ET FILS INC. (LOT 28-P, RANG IV, CANTON MACPÈS)

---

No. 20101220

**ATTENDU QUE** monsieur Alain Vaillancourt, mandataire pour la *Ferme Robert Lepage et Fils inc.*, nous présente un dossier de demande d'autorisation à *Commission de protection du territoire agricole du Québec* pour cette entreprise, laquelle vise à obtenir l'autorisation d'implanter une tour triangulaire de 24 pouces de côté sur un silo à grain, le tout pour diffuser le signal internet à haute vitesse dans un rayon d'environ 14 kilomètres pour répondre aux besoins identifiés par les MRC du Bas-Saint-Laurent ;

**ATTENDU QUE** ce projet se situe sur le Lot 28-P du Rang IV du Canton Macpès, donc dans la Zone numéro 18 du Plan de zonage numéro 1 de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** l'usage "*Transport de l'énergie, de l'eau, des égouts et communication*" n'est pas permis dans la Zone numéro 18 du Plan de zonage numéro 1 de la municipalité ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à permettre ce type d'usage dans la Zone numéro 18 du Plan de zonage numéro 1 de la municipalité mais désire tout de même obtenir l'avis du *Comité consultatif d'urbanisme* avant d'entreprendre les démarches requises pour modifier le règlement de zonage ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski :

- 1) **SUSPENDRE L'ÉTUDE** de la demande d'autorisation à la CPTAQ de *Ferme Robert Lepage et Fils inc.* pour les motifs invoqués précédemment ;
- 2) **DEMANDE L'AVIS** du *Comité consultatif d'urbanisme* dans ce dossier et cela dans le meilleur délai possible.

### DÉNEIGEMENT DU POINT D'EAU "DUFOUR" POUR LA SAISON 2010-2011 - SERVICE EN SÉCURITÉ INCENDIE

---

No. 20101221

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a reçu les offres de services suivantes pour le déneigement du point d'eau "*Dufour*" pour la saison 2010-2011 - *Service en sécurité incendie*, à lesquelles s'ajoutent les taxes applicables :

- ( 95,00 \$ / Fois -> Transport J.-M. Thibeault et Fils inc. ;
- ( 150,00 \$ / Fois -> Anicet Proulx inc. ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

**ATTENDU QUE** le plus bas prix soumis est celui de Transport J.-M. Thibeault et Fils inc. ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal désire toujours faire exécuter ces dits travaux pour la saison 2010-2011 ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de Transport J.-M. Thibeault et Fils inc. pour faire faire le déneigement du point d'eau "Dufour" pour la saison 2010-2011 - *Service en sécurité incendie*, le tout au prix soumis de 95,00 \$ / fois, plus les taxes applicables.

Il est de plus résolu à l'unanimité que l'inspecteur municipal, monsieur Gilles Théberge, soit mandaté pour superviser ces dits travaux et requérir, lorsque nécessaire, les services de Transport J.-M. Thibeault et Fils inc. à cette fin.

**RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES»**

Demande de paiement numéro 3 - Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée

No. 20101222

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Harold Thibeault et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte et autorise le paiement du décompte progressif numéro 3 de l'entrepreneur Les Excavations Léon Chouinard et fils ltée pour le projet numéro 02147, règlement numéro 299 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des Cèdres**», le tout tel que décrit ci-après :

<b>Demande de paiement numéro 3</b>			
<b>Travaux réalisés en date du 22/10/2010</b>	<b>Travaux exécutés</b>	<b>Demande(s) antérieure(s)</b>	<b>Présente demande</b>
Travaux réalisés	516 851,94 \$	516 493,54 \$	358,40 \$
Réserve budgétaire ( <i>Travaux ajoutés</i> )	18 384,50 \$	17 668,40 \$	716,10 \$
<b>Sous total :</b>	<b>535 236,44 \$</b>	<b>534 161,94 \$</b>	<b>1 074,50 \$</b>
Retenue contractuelle de 10 %	-53 523,64 \$	-53 416,19 \$	-107,45 \$
Libération de retenue de 5 %	26 761,83 \$	26 708,10 \$	53,73 \$
<b>Sous total :</b>	<b>508 474,63 \$</b>	<b>507 453,85 \$</b>	<b>1 020,78 \$</b>
		<b>TPS :</b>	51,04 \$
		<b>TVQ :</b>	80,38 \$
		<b>TOTAL :</b>	<b>1 152,20 \$</b>

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Le total des travaux réalisés en date du 22 octobre 2010 s'élève donc à 535 236,44 \$ avant les retenues et les taxes, le tout conformément au devis numéro 01247 préparé par BPR Groupe-Conseil.

Il est de plus résolu à l'unanimité que le paiement de ce décompte progressif soit fait le ou vers le 7 décembre 2010.

### POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

No. 20101223

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec L.R.Q., chapitre C-27.1*, les municipalités du Québec se doivent d'adopter une «**Politique de gestion contractuelle**» conformément à l'ensemble des mesures minimales obligatoires imposées ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal a pris connaissance de divers documents sur ce sujet et se dit prêt à adopter une telle «**Politique de gestion contractuelle**» ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski adopte la «**Politique de gestion contractuelle**» (**Décembre 2010**) telle que déposée par le directeur général, monsieur Gilles Lepage.

### COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE

No. 20101224

**ATTENDU QU'**une nouvelle personne a été proposée pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme, soit monsieur Normand Proulx (*482, chemin Duchénier*) ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit favorable à nommer cette dite personne sur ce dit comité ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski nomme la personne suivante pour faire partie du comité consultatif d'urbanisme et dont le mandat débute à compter de la présente pour se terminer à la date établie ci-après :

( Monsieur Normand Proulx, jusqu'au 30 avril 2012.

Ainsi, le comité consultatif est donc formé des personnes suivantes :

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Nom	Titre	Fin de mandat
Gaston Bélanger	Vice-président	2011/04/30
Harold Thibeault	membre (élu)	2011/04/30
Guylaine Pineault	membre	2011/04/30
Réjean Soucy	membre	2012/04/30
Ghislaine Bélanger	membre	2012/04/30
Monique Sénéchal	membre (élue)	2012/04/30
Normand Proulx	membre	2012/04/30

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

#### Compostage

Une personne de l'assemblée demande au conseil municipal ce qu'il entend faire concernant le dossier de compostage ?

La mairesse suppléante, madame Monique Sénéchal, indique que ce dossier n'a pas encore vraiment été étudié par le conseil municipal et que toutes les suggestions qui lui seront faites seront analysées en vue de voir les suites à donner à cet effet. Toutefois, elle indique que le conseil municipal devra s'assurer que le tout soit fait selon les orientations gouvernementales et les besoins de notre milieu, tout en tenant compte de l'aspect financier.

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20101225

Il est proposé par monsieur Taylor Olsen, appuyé par monsieur Benoît Lavoie et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 26.